

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 60-70

Abonnements : Paris 20 fr.; Départements 24 fr.; Étranger 32 fr.

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. CENTRAL 80-62

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Pour nos «Bleuets»

Ma collaboration au Bonnet Rouge me vaut de nombreuses lettres émanant tantôt de modestes pères ou mères de famille, tantôt d'officiers républicains,

Les conclusions affligeantes que nous avons faites hier sur la méthode employée pour la distribution du charbon dans les dépôts de quartier ont eu pour résultat d'attirer l'attention de la préfecture de police. De nombreux rapports ont été transmis à M. Laurent, sur les incidents qui se sont produits aussi bien autour de ces dépôts que devant les boutiques des fournisseurs au détail. Pour éviter le retour de ces manifestations et organiser un système de livraison plus rapide, le préfet a convoqué hier soir les commissaires divisionnaires. Après avoir longuement conféré avec eux, le préfet a pris certaines mesures qui ont été appliquées dès ce matin. Des instructions très précises ont été transmises aux officiers de paix de chaque arrondissement, qui devront veiller à ce que l'on n'admette pas à prendre la file plus d'acheteurs que la maison ne pourra livrer de charbon.

Le patron ou gérant de chaque maison devra déclarer, le matin, aux agents chargés d'assurer l'ordre aux abords de son établissement, la quantité de charbon qu'il pourra livrer et établir ainsi le nombre d'acheteurs à qui il pourra donner satisfaction. Les agents n'admettront à la file d'attente que le nombre d'acheteurs qui pourront être servis. On évitera ainsi l'attente inutile.

POUR LES PETITS DÉTAILLANTS
Les marchands de combustible au détail, qui n'avaient pu être ravalés par le groupement charbonnier, se sont présentés — suivant l'avis communiqué hier par la préfecture — à la caserne Napoléon. Ce sont surtout des femmes qui sont venues dans la matinée, dès l'ouverture du bureau. Chaque personne qui se présentait munie de sa patente, touchait, dans un local, à droite, un billet avec numéro d'ordre ; puis elle passait dans un local, à gauche, où elle avait à effectuer le paiement de la facture. L'acheteur de charbon, à laquelle elle avait droit, et qui lui sera faite à domicile par camion, à raison de 2 à 4.000 kilos par commerçant.

La distribution interrompue à midi, a repris à deux heures, et s'est poursuivie sans trop d'incidents jusqu'à cinq heures. Elle a recommencé ce matin à neuf heures, et continuera dans l'après-midi. Dans la seule journée d'hier, plus de cent mille francs de charbon ont ainsi été délégués, à raison de 115 francs la tonne pour le tout-venant et de 135 francs pour le criblé. Ces quantités de charbon sont prélevées sur le stock de précaution constitué par la Ville et qui a déjà permis de subvenir, en partie tout au moins, aux besoins de la capitale. Toutefois, des réserves de charbon, de certaines usines de guerre, de la Compagnie d'Électricité, sans compter les distributions aux indigents et les ventes à prix réduit consenties à certaines catégories de citoyens.

À cet égard, en dépit de tous ces prévisions, le stock de la Ville de Paris est encore d'environ 105.000 tonnes.

LES REPERCUSSIONS

La difficulté de se procurer du charbon et la hausse du prix de revient avaient amené le syndicat des boulangers à envisager une augmentation possible du prix du pain. Toutefois, ces propositions se sont manifestées dans la corporation même. « La Ligue des boulangères » — dont la présidente, Mme Prétoux a été reçue par M. Herriot — estime que l'augmentation ne s'imposait nullement. D'après les explications qu'elle a fournies au ministre, on peut continuer à vendre le pain au prix de 40 centimes les deux livres, à condition que le prix de revient soit abaissé. Pour cela, il est indispensable que l'on fournisse aux boulangers du charbon spécial, qu'on peut avoir au carreau de la mine de Noeux, pour 40 ou 45 francs la tonne, alors que le combustible de qualité inférieure coûte aux boulangers jusqu'à 160 francs.

Le suffirait, en somme, de revenir aux termes de l'arrangement conclu en août 1914, époque où le charbon coûtait 50 fr. la tonne. Le ministre s'est déclaré nettement opposé à l'augmentation du prix du pain et a promis d'examiner les desiderata du commerce de la boulangerie.

C'est la faute au Comité Secret

LA CRISE DU CHARBON

Les Nouvelles mesures prises et le rôle des dépôts

également veiller tant de raisons plausibles que le délégué, se retournant, baragana la foule : — Mesdames, M. Charles Bernard n'est pas à la Chambre des Députés, est Comité Secret. On ne peut pas le voir. Il est bouillonné hier, tard dans la soirée, à la préfecture de police. Mais nous reviendrons demain et il viendra avec nous. Maintenant, allions-nous en. Et la manifestation, qui menaçait un instant d'être grave, cessa, comme elle avait commencé, spontanément. — MARCEL SERRAO.

L'ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE

LES DEROGATIONS
La Commission de dérogations, instituée par l'ordonnance du 18 décembre concernant la consommation du gaz et de l'électricité, s'est réunie hier, tard dans la soirée, à la préfecture de police. Elle a adopté la liste des dérogations qui pourront être accordées par des décisions d'ensemble, suivant la catégorie des professions ou des établissements, intéressés, et réservant pour un examen particulier les demandes motivées par des besoins d'ordre personnel. Elle a décidé que les compagnies et sociétés concessionnaires répondant dans le plus bref délai possible aux demandes déjà produites et c'est lorsque ces réponses leur seront parvenues que les adresses pourront s'adresser à la Commission des dérogations, s'ils estiment qu'elles ne leur réservent pas les quantités indispensables à leur consommation.

A BATONS ROMPUS

J'applaudis des deux mains (peut-on, d'ailleurs, n'applaudir que d'une main) à la nouvelle décision de M. Herriot interdisant aux restaurateurs de servir plus de deux plats par repas à chaque client. J'estime qu'on ne saurait trop faire sentir à nos compatriotes les gênes, les angoisses, les souffrances qu'entraîne après elle la guerre. Ainsi, ils en comprendront mieux toute l'austérité beauté et comment elle oblige l'homme à la pratique du stoïcisme et de l'abnégation.

Juste ici les Allemands seuls avaient été contraints à se restreindre dans l'apaisement de leurs appétits matériels, et ils tiraient de leurs sacrifices un orgueil vraiment intolérable. Le convenait que nous leur montrions à notre tour que nous sommes capables, au moins autant qu'eux, d'immoler nos plaisirs sur l'autel de la patrie. À côté de cette considération de l'ordre moral le plus élevé, d'autres motifs nous portent à approuver chaleureusement la mesure de M. le ministre du ravitaillement.

L'on s'était jusqu'à présent imaginé que le seul moyen de résoudre la crise des transports consistait à intensifier ceux-ci. On raisonnait de la façon suivante : « Si y a dans tel centre de production un stock de 10.000 tonnes de telle marchandise. Telle est la distance à parcourir pour la transporter à 300 kilomètres à un point de consommation de 1.000 tonnes de cette marchandise. Il va donc falloir trouver des wagons en quantité suffisante pour faire voyager ces 1.000 tonnes. » Or, quand on constatait invariablement qu'aucun wagon n'était jamais disponible. En réclamait-on pour du charbon, ils étaient occupés par des pommes de terre, et lorsqu'on en sollicitait pour porter au front les confortables tartines de M. Maurice Barrès, on s'apercevait qu'ils étaient réquisitionnés pour véhiculer dans les formations sanitaires des appareils de prophétie.

M. Herriot a eu une idée de génie : supprimer la satisfaction du besoin ; ainsi plus de complications afin de pourvoir à cette satisfaction. Un autre avantage résultera de la restriction apportée à l'alimentation. Depuis longtemps, nos médecins les plus notables ont constaté qu'une foule de maladies sont provoquées par les excès de la table ; nous obligeant à la sobriété, on nous guérira, entre autres, de l'arthritisme, de la gravelle, du diabète, etc., etc.

En même temps que la race française se régénérera, les espèces bovine, ovine et porcine se développeront, non seulement par un accroissement de la quantité mais encore par une augmentation du volume de chaque individu ; tandis que nous maigrirons, ils engraisseront. Et plus tard, quand il redeviendra licite de manger à sa faim, on pourra se repaître de moutons énormes, de bœufs monstrueux et de pores colossaux. Après la revanche militaire, la revanche gastronomique ; le plaisir sera double et le sentiment de l'avoir mérité nous le rendra plus vif encore. Une seule inquiétude trouble un peu ma satisfaction. J'appréhende qu'on autorise M. Berthoulet et ses congénères à nous servir, en sus des deux plats comestibles, leur plat à barbe quotidien. Loin d'être une atténuation, ce serait selon moi une aggravation au décret de M. Herriot.

Monsieur BADIN.

LA QUESTION DES RÉFORMÉS

Le Contre-Projet

M. Henry Paté, député de Paris, qui avait été primitivement désigné comme rapporteur du projet du général Roques par la commission de l'armée a déposé un contre-projet dont voici le texte intégral : Article premier. — Tous les hommes appartenant aux classes 1896 à 1917 inclus, exemptés et réformés avant le 2 août 1914, qui, depuis cette date, n'ont été examinés qu'une seule fois, soit par un conseil de révision, soit par une commission spéciale de réforme seront, à l'exception des pères de 4 et 5 enfants, soumis à un nouvel examen par les conseils de révision.

Art. 2. — Les hommes âgés de plus de quarante ans appartenant aux classes de mobilisation visées à l'article précédent, seront versés dans leur classe d'âge et en suivront le sort. Art. 3. — Dès que les hommes récupérés par suite de la contre-visite instituée par la présente loi seront instruits et en état d'être utilisés dans les unités ou services de l'intérieur ou du front, les hommes des plus vieilles classes seront, en nombre égal, mis en sursis d'appel, en commençant par les pères de familles les plus nombreuses.

Exposé des motifs

L'exposé des motifs de ce contre-projet est ainsi libellé : La loi qui nous est demandée n'est pas une loi d'efficacité, mais une loi d'égalité. Il est naturel de reprendre les hommes jeunes et valides qui peuvent exister encore dans la nation, mais il est de toute justice de mettre en sursis d'appel, pour les remplacer à l'intérieur du pays, nos R. A. T. en commençant par les pères de familles les plus nombreuses, qui, depuis de longs mois, depuis le début des hostilités même pour beaucoup, sont dans les tranchées ou dans des emplois pénibles de la zone des armées.

Nous ne devons pas oublier que l'intensification de la production du matériel et des munitions, le ravitaillement des armées et du pays dépendent de l'activité de travailleurs. Les usines ne doivent pas diminuer la fabrication et le rendement de leur outillage et embaucher pour la récolte prochaine. Nous n'avons pas trop de main-d'œuvre pour cela : faisons de l'égalité, mais ne désorganisons pas le pays. Les pères de quatre et cinq enfants sont dispensés de la contre-visite car les divers lots de recrutés les remplacent dans R. A. T. Il est donc juste qu'ils bénéficient de la même mesure que ceux-ci. D'autre part, les conseils de révision sont demeurés dans le contre-projet à la place des commissions de réforme parce qu'ils donnent toutes garanties. Ils ont fonctionné jusqu'à présent et ont permis de faire passer par le Parlement. Les faire disparaître serait jeter sur eux un discrédit qu'ils ne méritent pas. Il s'agit de la défense au besoin de spécialistes militaires, dans l'intérêt des armées comme dans celui des individus.

Les caractéristiques du contre-projet

Ce contre-projet ne diffère du projet ministériel que par les points suivants : Le dispense de la visite les réformés et exemptés, pères de 4 et 5 enfants, il spécifie que ce sont des hommes de 40 ans, versés dans leur classe d'âge et en suivront le sort. Enfin, il pose nettement la question des effectifs : les récupérés ne viendront pas augmenter le nombre des mobilisés. Aussi, si ce projet est adopté, les hommes des plus vieilles classes seront, en nombre égal, mis en sursis d'appel. Si cet article 3 était adopté, l'esprit qui a présidé à la rédaction des divers projets de nouvelles visites, se trouverait en absolue contradiction. Ce n'est pas l'égalité qui a inspiré les bureaux militaires, c'est le désir d'avoir le plus grand nombre possible d'hommes sous les drapeaux. Ce n'est pas précisément cela que M. Henry Paté, avec sa clairvoyance avisée, va défendre à la tribune. Avant de pouvoir obtenir de la Chambre la répercussion qu'il souhaite, le gouvernement va se trouver en mesure de s'expliquer sur la question des effectifs.

Les territoriaux

Un nouvel amendement a été déposé. MM. Fournier, Jean Hommes, etc., défendent un amendement portant que les réformés n° 2 appartenant aux classes 1900 à 1917. C'est le principe que j'ai défendu dans le Bonnet Rouge en me faisant l'interprète des groupements syndicaux et en m'appuyant sur l'opinion autorisée de sommités médicales qui ne voient pas sans péril pour l'avenir de la nation la récupération au-delà de 35 ans de malades qui sont incapables de subir à cet âge un entraînement propre à en faire des soldats. Tout surmenage physique aggraverait leur état et les vouerait à une mort précoce et absolument inutile.

DANS LA MATINEE

Le feu à Vaugirard

Ce matin, vers 6 h. 45, les pompiers étaient appelés au 276 rue de Vaugirard, M. Lapide, grainier. Un incendie violent s'était déclaré au premier étage d'un bâtiment situé sur la cour. A toutes les casernes de Paris, des pompes furent envoyées et à 9 heures 50, au moment où l'incendie avait atteint son maximum d'intensité, ce ne comptait pas moins de 10 grosses lances luttant contre le progrès du feu. Les maisons voisines ont été préservées, grâce à la promptitude des secours. Il ne reste que le magasin de fourrages que les pompes de deuxième bâtiment a été lui aussi, presque entièrement consumé. A 10 h. 30, les pompiers étaient maîtres du feu. A 11 h. 30, quelques boîtes de matériel étaient encore, dégageant une insupportable odeur.

LE COMITÉ ET les Couloirs

Sur le rôle d'une danseuse

Taisons-nous, méfions-nous, les portes de la Chambre se sont refermées sur le Comité secret. Dans la salle, habituellement réservée aux visiteurs, les journalistes continuent leur faction mornne. Un de nos plus spirituels députés arrive. Nous ne vous dirons pas s'il est barbu comme M. Poincaré ou comme M. Mayer, élégant comme le sociétaire délégué M. Lebe, immense comme M. Maguot, ou ramené à sa plus simple expression comme M. Charles Bernard. Quel qu'il soit, nos infortunés collègues l'entourent, le harcèlent de questions : « Que se passe-t-il ? Que se passe-t-il ? »

Du temps passa. Le député revint. On l'entoura encore, et les questions se pressèrent de nouveau. « Bon bon, grammaire notre homme le nous a dit d'un secret, et voilà que vous en révélez un autre. Comme vous êtes bien gentils, je vais tout de même tout lui confier : Et il s'en fut une fois encore.

Encore du temps, que les journalistes, féroces, s'acharnaient à tuer comme un serpent. Pour la troisième fois, le spirituel député réapparut. Pour la troisième fois, un vacable de questions. Vous connaissez déjà deux secrets, dit-il, comment court à toute précision. Et il disparut dans la nuit.

COMMUNIQUÉ FRANÇAIS

Sur la rive gauche de la Meuse, à la suite d'un violent bombardement, les Allemands ont attachés hier, à fin de journée sur quatre points de notre front depuis le bois d'Avocourt jusqu'à l'est du Mort-Homme. Repoussés par nos tirs de barrage, nos tirs d'infanterie et de mitrailleuses, les assaillants ont dû reculer vers leurs tranchées de départ. Seules quelques fractions ennemies ont réussi à pénétrer dans nos éléments avancés dans le secteur de la cote 304. L'ennemi, au cours de cette attaque a subi des pertes très élevées et a laissé de nombreux cadavres devant nos lignes, notamment au bois d'Avocourt. Au cours de la nuit, les Allemands ont tenté sur nos petits postes des coups de main qui ont échoué sous nos feux au nord de Ghilly (sud de la Somme) et au nord-est de Vingré (entre Oise et Aisne). En Haute-Aisne, près de Lagnitz, après un feu bombardement, l'ennemi est sorti de ses tranchées en deux points ; nos tirs d'artillerie ont arrêté net cette tentative. Gagnonnée intermittente sur le reste du front. Sur le front de la Somme, dans la journée d'hier, le lieutenant Guymeret a abattu dans nos lignes, près de Lagnitz, son 2^e avion allemand. Il est confirmé que le lieutenant Heurteaux a descendu dans la journée du 24, deux appareils ennemis ; le second est tombé à 4.500 mètres au sud de Rocquigny. Le lieutenant Heurteaux a également abattu un avion dans la journée du 25, ce qui porte à 19 le chiffre des appareils détruits jusqu'à ce jour par ce pilote. Un troisième et un quatrième avion allemand, au cours de combats avec nos pilotes, se sont écrasés sur le sol, l'un dans nos lignes au nord d'Altkirch, l'autre au sud de Saint-Etienne-Arnes (Ardennes). Il est confirmé qu'un avion mitrillé par un des nôtres le 23 janvier, a été réellement abattu au nord de Cresnes. Dans la journée du 24 et pendant la nuit du 25 au 26, nos escadrilles de bombardement ont effectué les opérations suivantes : 210 kilogs de projectiles ont été jetés sur la gare de Briulles où un vaste incendie s'est déclaré. Les gares de Saint-Quentin, de Voyennes, les baraquements de Liencourt-Fosse, la gare et les baraquements de Guisnard, la gare de Tergnier et les établissements militaires au sud de Chauny ont reçu également de nombreux projectiles.

COMMUNIQUÉS

90^e JOUR DE LA GUERRE

Application serait facile, sans papera sans personnel spécial, et sans inquisition nouvelle. Il est certain qu'elle produirait des sommes considérables, en frappant principalement les gens riches sans amener de perturbations dans les transactions. Que l'Etat prélève 5 francs sur une robe de 50 francs, 100 francs sur une automobile de 10.000 francs et 40 francs sur un bijou de 50.000 francs, cela n'entraverait en rien le commerce de ces objets. Quant aux fraudes, en les évitant aisément en frappant chaque cas constaté d'une amende ou d'un délit, à payer moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur. Pour que les timbres ne puissent servir de faux, on exigerait leur obligation à l'exportation. En somme, je ne vois guère, contre l'adoption de ce procédé, que sa simplicité même. Il est difficile, en la proposant, de se vanter d'avoir eu une idée de génie.

EN ANGLETERRE

CONFÉRENCES DE GUERRE

Londres, 26 janvier. — La Conférence navale est un événement important qui permet de prévoir l'éventualité d'événements d'une très haute gravité. Dans les milieux maritimes, on espère que la conférence de cette semaine sera suivie d'un certain nombre d'autres. — (Information)

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 26 janvier. — Il est possible qu'on soumette à la prochaine conférence impériale le règlement de la question irlandaise. Les délégués seront : pour la Nouvelle-Zélande, F. Massey et sir Joseph Ward ; pour Terre-Neuve sir Edward Morris ; pour l'Afrique du Sud le général Smith. Il n'est pas sûr que M. Hughes, premier ministre d'Australie, puisse venir, mais on espère que sir Robert Borden représentera le Canada. — (Information)

Bourse de Paris

DU VENDREDI 26 JANVIER 1917
Le marché est stationnaire, le volume des transactions étant très restreint.
Fonds d'Etat : Français 3 %, 62,55 1/2 %, 83,65 ; 5 % non lib., 83,10.
Actions diverses : Banque de Paris, 1.010 ; Orléans, 700 ; Nord, 1.850 ; Andalous, 431 ; Messageries, 3.000 ; Dynamite, 775 ; Téléphones, 407 ; Caennaises, 158 ; Mail, 201, 390.

LA CHASSE A l'Argent

Les Nouveaux Impôts

Il faut de l'argent pour payer les intérêts des emprunts que la France a contractés. Il en faut encore pour subvenir aux besoins sans cesse croissants de la lutte contre l'ennemi, pour réorganiser la vie économique du pays, pour venir en aide aux nécessiteux pour alléger les avances demandées par l'Etat à la Banque de France, pour retarder les prochains emprunts. Cela, nul ne le conteste, et chacun le comprend si bien qu'il s'ingénie à chercher quel impôt nouveau on pourrait réclamer à son voisin.

Les gens qui n'aiment pas les animaux trébuchent de fortes taxes sur les chiens, les chats, les oiseaux et les poissons rouges. Ceux qui ne boivent que de l'eau défontent au lieu de faire des boissons, ceux qui ne fument pas exigent qu'on impose encore plus le tabac sous toutes ses formes, ceux qui ne jouent point désignent à l'impôt les billards, les cartes, les déjeuners. Les spectacles sont considérés par certains comme devant fournir des millions au Trésor. Enfin, d'une façon générale, les sommatiers sont d'avis que tous les suppléments d'impôts doivent être payés par les producteurs.

Par malheur, l'expérience montre que les taxes ne sont presque jamais supportées par ceux qui en sont frappés directement. Bien mieux, ceux-ci y trouvent souvent le moyen de réaliser un nouveau bénéfice. Frappez d'une taxe de 100 francs tous les propriétaires ; ceux-ci en tireront prétexte pour élever de 20 francs chaque loyer. Imposez une douane de 10 francs par 100 kilos ; les détaillants en augmenteront le prix de 10 centimes par kilo. Les impôts particuliers que fait naître ainsi, à tort et à travers, une fièvre fiscale (dont le principe est louable, ont encore d'autres défauts : leur improductivité relative, les difficultés de perception, le danger de faire disparaître la matière imposable des inégalités de traitement souvent choquantes et injustes.

UNE TAXE SUR LES ACHATS

Puisque, aussi bien, ce sont toujours les consommateurs qui paient, pourquoi ne pas leur réclamer directement de manière que les producteurs et les intermédiaires ne puissent en tirer un profit supplémentaire ? Le moyen, que le « Bonnet Rouge » a déjà indiqué, est simple ; il suffirait d'établir une taxe de 1/10 sur tout achat au-dessus de 10 francs. Les timbres-quittances actuels de 10 centimes, 20 centimes, 30 centimes et 50 centimes seraient complétés par des timbres de 5 centimes, de 1 franc, 2 francs, 5 francs, 10 francs, 20 francs, 50 francs et 100 francs. L'acheteur aurait ainsi à payer 10 centimes pour tout achat entre 10 francs et 15 francs ; 15 centimes entre 15 et 20 francs ; 20 centimes entre 20 et 25 francs ; et ainsi de suite proportionnellement, quelle que soit l'importance du prix.

Le principe de cette taxe n'est pas discutable, puisqu'elle est déjà appliquée aux ventes d'immeubles, aux transmissions de valeurs mobilières, aux donations entre vifs. L'application serait facile, sans papera sans personnel spécial, et sans inquisition nouvelle. Il est certain qu'elle produirait des sommes considérables, en frappant principalement les gens riches sans amener de perturbations dans les transactions. Que l'Etat prélève 5 francs sur une robe de 50 francs, 100 francs sur une automobile de 10.000 francs et 40 francs sur un bijou de 50.000 francs, cela n'entraverait en rien le commerce de ces objets. Quant aux fraudes, en les évitant aisément en frappant chaque cas constaté d'une amende ou d'un délit, à payer moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur. Pour que les timbres ne puissent servir de faux, on exigerait leur obligation à l'exportation. En somme, je ne vois guère, contre l'adoption de ce procédé, que sa simplicité même. Il est difficile, en la proposant, de se vanter d'avoir eu une idée de génie.

PERITUS.

CONFÉRENCES DE GUERRE

Londres, 26 janvier. — La Conférence navale est un événement important qui permet de prévoir l'éventualité d'événements d'une très haute gravité. Dans les milieux maritimes, on espère que la conférence de cette semaine sera suivie d'un certain nombre d'autres. — (Information)

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 26 janvier. — Il est possible qu'on soumette à la prochaine conférence impériale le règlement de la question irlandaise. Les délégués seront : pour la Nouvelle-Zélande, F. Massey et sir Joseph Ward ; pour Terre-Neuve sir Edward Morris ; pour l'Afrique du Sud le général Smith. Il n'est pas sûr que M. Hughes, premier ministre d'Australie, puisse venir, mais on espère que sir Robert Borden représentera le Canada. — (Information)

Bourse de Paris

DU VENDREDI 26 JANVIER 1917
Le marché est stationnaire, le volume des transactions étant très restreint.
Fonds d'Etat : Français 3 %, 62,55 1/2 %, 83,65 ; 5 % non lib., 83,10.
Actions diverses : Banque de Paris, 1.010 ; Orléans, 700 ; Nord, 1.850 ; Andalous, 431 ; Messageries, 3.000 ; Dynamite, 775 ; Téléphones, 407 ; Caennaises, 158 ; Mail, 201, 390.

